

**COMMUNE DE BERSTETT ASSOCIÉES
REGISTRE DES ARRÊTÉS du MAIRE**

**ARRÊTÉ PERMANENT du MAIRE n°04-2024
Instaurant une zone de limitation de vitesse dans la rue des
Cottages et la rue des Meuniers à Berstett**

Le Maire de la commune de BERSTETT,

VU le Code de la Route,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213-1-1,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prendre toutes mesures propres à renforcer la sécurité des usagers de la voie publique dans la rue des Meuniers et la rue des Cottages à BERSTETT (Bas-Rhin),

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Dans la rue des Meuniers et la rue des Cottages à BERSTETT (Bas-Rhin), la limitation de vitesse est fixée à 20km/h.

ARTICLE 2 : Cette disposition est applicable dès la mise en place de la signalisation correspondante et les infractions seront constatées et poursuivies conformément à la réglementation en vigueur.

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Brigade de Gendarmerie de TRUCHTERSHEIM,
- Affichage

Fait à BERSTETT, le 21 février 2024

Le Maire,


Jean-Claude LASTHAUS